

2008/8822 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières (Direction du Développement Territorial)
(BMO du 04/02/2008, p. 0224)

Rapporteur : M. PELAEZ Louis

M. PELAEZ Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable pour ce dossier qui concerne les chantiers jeunes, qui a été là aussi une réussite importante, puisque malheureusement les chantiers jeunes avaient disparu de la mandature précédente.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(MM. Pelaez, Julien-Laferrière et Mme Isaac-Sibille ne prennent pas part au vote, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)